

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 116 (2008)

Artikel: Pierre-Julien de Lanjuinais, panégyriste de Joseph II
Autor: Genner, Peter
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-514269>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Peter Genner

PIERRE-JULIEN DE LANJUINAIS, PANÉGYRISTE DE JOSEPH II

Le directeur du collège de Moudon entre enthousiasme et haine pour l'«empereur philosophe»

Du seul article, qui a été consacré jusqu'ici à Pierre-Julien de Lanjuinais (1733-1804), celui de Marc Henrioud¹, il résulte l'idée d'une «curieuse figure», dont la demi-douzaine d'ouvrages est «dans le goût du temps»². Cela sent l'insignifiance et le goût conventionnel. En réalité, le premier directeur laïque du collège de Moudon a le goût des extrêmes, du «despotisme de la vertu» comme du tyrannicide. Et quoiqu'ils se contredisent l'un l'autre, deux de ses best-sellers prohibés contribuent pareillement à la propagation de la pensée révolutionnaire: *Le Monarque accompli* en célébrant dans Joseph II tout ce que Louis XV n'est pas et le *Supplément à l'Espion anglois* en dénigrant l'empereur et sa sœur Marie-Antoinette. Avant d'écrire ce pamphlet, Lanjuinais a vainement essayé, même à l'aide d'une menace d'attentat, d'obtenir une rémunération de la part de l'Autriche.

D'abord, il faut rebaptiser l'auteur, car le prénom que lui donnent la littérature et les bibliothèques est celui de son frère Joseph (1720-1785), avocat au Parlement de Bretagne. On le confond également avec le fils de celui-ci, le célèbre Jean-Denis Lanjuinais (1753-1827).

Pierre-Julien³ est né le 8 novembre 1733 à Pleumeleuc dans l'évêché de Saint-Malo⁴. Son père est procureur d'office d'un vicomte⁵, puis sénéchal d'un prieuré appartenant à l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes.

¹ Marc Henrioud, «Joseph de Lanjuinais, Principal du Collège de Moudon (1733-1804)», *RHV*, 1928, pp. 174-184.

² Analyse de Marc Henrioud, *op. cit.*, diffusé par le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO); cf. Louis Junod, *De l'imprimerie Vincent à l'Imprimerie centrale de Lausanne*, Lausanne, 1948, p. 17 («personnage assez curieux»).

³ Lanjuinais lui-même ne se nomme que Pierre (Archives communales de Moudon [désormais ACM], ANAA 4, juin 1789).

⁴ Acte de naissance (Archives d'Ille-et-Villier, Rennes).

⁵ Acte de mariage, Bedée, 7 février 1719 (*ibid.*).

C'est dans ce monastère mauriste que Pierre-Julien entre à 16 ans⁶, ce qui lui vaut d'être exclu du partage des successions de ses parents⁷. La congrégation bénédictine de Saint-Maur est l'une des places fortes des jansénistes, austères disciples de saint Augustin et ennemis des jésuites, ainsi que des évêques mondains⁸. Lanjuinais y fait une carrière académique: à Saint-Florent-le-Vieil, il professe la philosophie en 1759, la théologie l'année suivante et à nouveau la philosophie, dès 1761, à Saint-Vincent du Mans⁹.

Fuite du couvent et mariage pas tout à fait volontaire

Une source dit que le jeune professeur entretient à Paris des relations avec d'Alembert et Diderot en raison desquelles il fait l'objet de tracasseries qui le décident à quitter son ordre et la France¹⁰. Mais le motif principal de cette fuite semble être la protestation des moines contre Jarente de La Bruyère, évêque d'Orléans et ministre du culte de Louis XV que ce dernier fait abbé commendataire de Saint-Vincent en 1764¹¹. Lanjuinais se transforme alors en ennemi du monarchisme et du roi.

Il passe à Lausanne, où, ironie du sort, on le prend pour un ex-jésuite. Il n'y aura qu'un petit nombre de personnes de premier plan qui sachent son secret, qu'elles auront soin de garder¹².

Pour pouvoir rester dans le Pays de Vaud, l'ex-moine se convertit au protestantisme¹³. Ce qu'il en pense vraiment, il l'avouera à son neveu Jean-Denis: « [...] je n'adhère ni au fougueux Luther ni à l'âme petite et cruelle de Calvin, ni d'aucun sectaire. La raison et ma conscience sont mes guides [...]. »¹⁴

⁶ Dom Yves Chaussy, *Matricula Monachorum Professorum Congregationis S. Mauri*, Paris, 1959, N° 7213 (2 septembre 1750).

⁷ Marquis d'Argenson, *Jean-Denis comte Lanjuinais*, Marsay, 1977, p. 18 (22 avril 1752).

⁸ Dale K. Van Kley, *Les origines religieuses de la Révolution française*, Paris, 2002, pp. 21 ss., et 519.

⁹ Cf. Dom Yves Chaussy, *Les bénédictins de Saint-Maur*, t. 2 (*Répertoire biographique, supplément à la Matricule*), Paris, 1991, N° 7213; Zentralbibliothek Zurich [ZBZ], Lav. Ms. 518, f° 13 et s. (Lanjuinais à Lavater, 2 et 22 février 1780).

¹⁰ *Biographie nouvelle des contemporains*, t. 10, Paris, 1823, p. 451.

¹¹ Philippe Ballu, «Louis-Sextius de Jarente de La Bruyère», *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 2005, pp. 14 et 26.

¹² Collection La Rochefoucauld, Fonds Lanjuinais, carton III, dossier 7, pièce 1 (FL 1) (Lanjuinais à son frère Joseph, 15 juin 1777). Les photocopies des lettres de Pierre-Julien de Lanjuinais contenues dans ce fonds ont été mises à notre disposition par M. Yann-Arzel Durelle-Marc.

¹³ Archives de l'État de Berne [AEB], B III 186, p. 81 (17 août 1764).

¹⁴ Collection La Rochefoucauld, Fonds Lanjuinais, carton III, dossier 7, pièce 3 (FL 3) (8 novembre 1777).

À Lausanne, Lanjuinal s'attache à la famille du banquier Georges Grand, dont la faillite frauduleuse en 1766 l'entraîne dans «un gouffre de malheurs»¹⁵. Il se retrouve, sans que nous connaissons les raisons qui l'y amènent, à Crans-près-Céligny où le banquier genevois Antoine Saladin construit le château. Puis il est arrêté, emprisonné durant cinq jours et jugé à Lausanne pour avoir mis enceinte Suzanne Descombes née Peguiron¹⁶, une veuve qui est son aînée d'un an¹⁷. Ils se marient à Prilly¹⁸. Suzanne paie cher ce second bonheur: elle doit laisser les cinq enfants de son premier lit à la famille de leur père et est déshéritée. Toutefois, une maison que Lanjuinal possède à Lausanne, dans le quartier de Saint-Laurent¹⁹, pourrait avoir été apportée en dot. Il dira de son épouse: «[...] si elle ne m'a pas fait ma fortune, elle m'a du moins mis un peu à l'aise, si elle n'est pas jolie, c'est du moins une femme du premier mérite [...].»²⁰

Il doit acheter une bourgeoisie, ce qu'il fait à Arnex-sur-Nyon, dans la seigneurie de Crans²¹. Mais il reste un nationaliste français. Dans deux de ses livres, il dit que la langue française, qui est sur le point de devenir la langue universelle de l'Europe entière, «semblerait préluder aux victoires de la nation, si elle voulait devenir conquérante»²².

Échoué au bord de la Mérine

Quand sa femme accouche à Lausanne de leur premier enfant, Lanjuinal est régent à Payerne²³. En 1768, suite à une mise au concours, il obtient le poste de principal (directeur) du petit collège de Moudon, fonction jusque-là remplie par l'un des pasteurs²⁴.

¹⁵ FL 1.

¹⁶ Archives cantonales vaudoises [ACV], Bi 5bis/5, p. 320.

¹⁷ Elle est baptisée le 19 octobre 1732. Cf. à cette date ACV, Eb 109/1, Cuarny (Jeanne-Louise). Son défunt mari, prénommé Jean-Gabriel, n'a été ni conseiller comme le dit Lanjuinal (FL 1), ni pasteur comme l'écrit Marc Henrioud (*op. cit.*, p. 174).

¹⁸ ACV, Eb 110/1, 29 août 1766.

¹⁹ *Ibid.*, Bi 5bis/7, pp. 65 ss. (26 janvier 1775).

²⁰ FL 1.

²¹ ACV, Dm 16/6, 2 octobre 1766; cf. AEB, B XIII 429 (*Naturalisations-Rodel*), 19 juin 1767.

²² [Pierre-Julien] de Lanjuinal, *Le Monarque accompli*, t. 1, Lausanne, 1774, p. 78; cf. également [Pierre-Julien] de Lanjuinal, *Éloge historique de Catherine II*, Londres [en réalité Lausanne], 1776, pp. 44 ss.

²³ ACV, Eb 71/7, 20 février 1767 (Jean-Louis).

²⁴ ACM, AAA 31, pp. 477-479, 486; *Nouvelles de divers endroits*, Berne, 1768, N° 2 et 5; cf. «Tableau méthodique des classes du collège de Moudon, 1770», *RHV*, 1910, pp. 89-91.

Le couple s'installe à l'étage de l'édifice encore existant au bord de la Mérine²⁵. Bien que l'émigré croie encore longtemps que cela ne puisse être pour lui qu'un lieu de passage²⁶, il devra y rester jusqu'à la fin de sa vie.

Avec un total de plus de 690 francs par an sous forme de blé, vin, bois et argent, sans compter logement et terre²⁷, il est parmi les régents vaudois les mieux payés. Son traitement est toutefois inférieur à celui d'un pasteur²⁸ et nécessite qu'il donne des leçons privées et prenne des pensionnaires²⁹. Sa femme s'acquitte si bien de la tâche d'économiser qu'elle sera atteinte de phtisie.

Pour qualifier la mentalité des habitants du Pays de Vaud « dont les constitutions bizarres éloigneront tout homme qui pense », Lanjuinais emploie les mots « jalouse », « malignité » et « hypocrisie »³⁰. Moudon n'est pour lui qu'« un chétif village » avec « une méchante petite bourgeoisie ». Il lui préfère Lausanne où il y a plus de trente millionnaires, plus de deux cent carrosses et des étrangers de toutes les nations³¹.

Le principal a des connaissances influentes à Berne. Là-bas, on est « extrêmement instruit ». Mais, à ses yeux, la politique menée par les patriciens est impénétrable. Il s'y rend en 1770 pour disputer la chaire de droit à l'Académie de Lausanne. Et quoique jamais de sa vie il n'ait mis le nez dans ces sortes de matières, grâce à l'aide du bibliothécaire Sinner de Ballaigues, il l'emporte sur deux docteurs en droit fraîchement émoulus d'universités allemandes. Le poste va pourtant à Clavel de Brenles, qui a cherché à l'obtenir déjà trois décennies plus tôt. Quand, peu après, un successeur de Clavel doit être élu, Lanjuinais est oublié, et le choix du souverain porte sur Christian Dapples, un « ignorantissime plus que suspect d'adultère et d'assassinat envers un cousin germain dont il a ensuite épousé la veuve »³². En 1775, le principal est appelé à nouveau à Berne pour disputer la chaire d'éloquence à l'Académie de Lausanne. Cette fois-ci, on lui préfère le jeune Philippe Dutoit, qui a été précepteur chez le trésorier romand Dachselhofer.

²⁵ Cf. Monique Fontannaz, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*, t. 6, Berne, 2006, pp. 227-231.

²⁶ FL 1.

²⁷ ACV, H 362, f° 249 ; H 368, f° 247 ; prix de 1799, d'après Georges Panchaud, *Les écoles vaudoises à la fin du régime bernois*, Lausanne, 1952, pp. 308, 340.

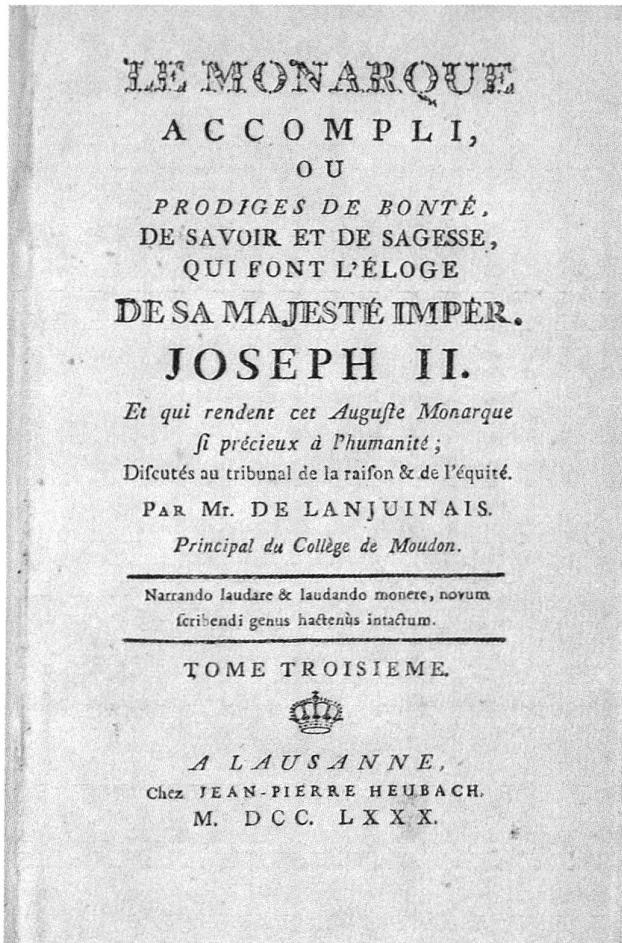
²⁸ *Ibid.*, p. 342, n. 2, cf. aussi p. 271.

²⁹ Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne [BBB], MSS. h. h. X. 106 (Lanjuinais à Sinner de Ballaigues, 11 juin 1776), pp. 285 et s. ; ZBZ, Lav. Ms. 518, f° 13 et s. ; Archives des Affaires étrangères [AAE], Paris, Suisse 411, f° 209 (Lanjuinais à Polignac, 20 mai 1780) ; ACV, H 368, f° 264.

³⁰ FL 1.

³¹ ZBZ, Lav. Ms. 518, f° 14.

³² Dapples est acquitté de cette accusation (Pierre Morren, *La vie lausannoise au XVIII^e siècle*, Genève, 1970, pp. 403-406).



2 Les contrefaçons prouvent le succès du *Monarque accompli*: l'édition rarissime de 1780 (Photographie Southern Methodist University Libraries, Dallas).

Selon son concurrent, il ne sait pourtant que quelques mots de latin³³. Pour preuve de sa sincérité, Lanjuinais avoue, quant à lui, qu'il n'a pas cultivé le grec³⁴.

Un panégyrique aux accents révolutionnaires

C'est l'heure du despotisme éclairé. Ainsi, alors que les jansénistes et les encyclopédistes protestent en 1771 contre la suppression des parlements de France par le chancelier Maupeou³⁵, les premiers encensent Joseph II de Lorraine, empereur des Romains

³³ André Gindroz donne une idée plus positive de Dutoit (*Histoire de l'instruction publique dans le Pays de Vaud*, Lausanne, 1853, pp. 142 ss.).

³⁴ FL 1; ZBZ, Lav. Ms. 518, f° 14.

³⁵ Ce coup de force est pourtant applaudi par Voltaire et Linguet, peu favorables à la magistrature depuis les affaires Calas et La Barre.

(1765-1790) et futur successeur de sa mère Marie-Thérèse comme chef de la maison d'Autriche, pour sa vertu et son catholicisme tolérant³⁶. On pense que c'est son caractère et ses principes que Haller a voulu décrire dans son roman historique *Usong*³⁷, dont la traduction, établie par Seigneux de Correvon, est publiée à Lausanne en 1772.

L'Autriche est comme la Suisse alliée à la France. Mais, quand Vienne participe en l'année mentionnée au premier partage de la Pologne, cela nourrit dans les cantons la peur de subir un destin analogue. Il y en a cependant qui n'ont point de telles craintes : par exemple, le jeune Jean de Müller demande la permission à l'empereur de devenir son historiographe³⁸.

Lui aussi, Lanjuinais spéculle que Joseph II, à l'instar de Frédéric II et de Catherine II, récompenserait les écrivains qui le flattent. Pour obtenir un poste en Autriche³⁹, il commence à produire un panégyrique de l'empereur. Son but politique est la réalisation de réformes inspirées par le jansénisme et les Lumières. Le fait que *Le Monarque accompli* trace «un plan d'administration très étendu & très développé jusques dans les moins branche»⁴⁰ donne l'impression que l'auteur rêve de devenir une sorte de mentor de Joseph II.

Le titre est prolix : *Le Monarque accompli, ou Prodiges de bonté, de savoir et de sagesse, qui font l'éloge de Sa Majesté Impériale Joseph II et qui rendent cet Auguste Monarque si précieux à l'humanité, discutés au tribunal de la raison & de l'équité par Mr. de Lanjuinais, principal du collège de Moudon, à Lausanne, chez Jean-Pierre Heubach*⁴¹. Quoique l'ouvrage publié en 1774 comprenne 1176 pages, «il n'a nullement division, il ne présente aucun repos ; il est d'une seule teneur durant les trois volumes»⁴². Le défaut le plus éclatant est l'absence de sous-titres et d'une table des matières traitées.

Le premier tome porte sur les vertus du Monarque accompli, soit Joseph II, ainsi que sur le luxe (pp. 137 ss.), la religion (pp. 170 ss.), le droit pénal (pp. 288 ss.) et l'éducation (pp. 437-490). Le deuxième traite du droit historique, de l'amour comme base de la monarchie (pp. 91 ss.) et de la réforme de la justice (pp. 113-308). Le troisième est

³⁶ Monique Cottret, «1789-1791 : triomphe ou échec de la minorité janséniste?», *Rives nord-méditerranéennes*, 2005, <http://rives.revues.org/document409.html>

³⁷ Adam Wolf, *Fürstin Eleonore Liechtenstein*, Vienne, 1875, p. 137.

³⁸ Cf. Stephan Meyer, *Vorbote des Untergangs, die Angst der Schweizer Aristokraten vor Joseph II.*, Zurich (thèse), 1999, pp. 115-117 (10 juillet 1772).

³⁹ BBB, MSS. H. H. X. 106, p. 283, 287.

⁴⁰ [Pidansat de Mairoberty], *L'espion anglois*, t. 4, Londres, 1779, p. 274 (18 novembre 1776).

⁴¹ Cf. Madeleine Bovard-Schmidt, «Jean-Pierre Heubach», *RHV*, 1966, pp. 1-56 (Elle ignore Lanjuinais).

⁴² [Pidansat de Mairoberty], *L'espion anglois*, op. cit., t. 4, p. 275.

consacré à la médecine, au maintien de la paix (pp. 43 ss.), aux finances (pp. 118-160, 145 bis-192 bis), à l'économie (pp. 161 ss.), au gouvernement du Monarque accompli (pp. 221 ss.) et aux arts et sciences (pp. 269-330).

Une analyse détaillée du livre dépasserait le cadre de cet article. Mais il est clair qu'il s'agit en grande partie d'une compilation. Lanjuinais ne nomme presque jamais les nombreux autres auteurs, parmi eux des déistes et des athées, dont il intègre les textes dans *Le Monarque accompli*; souvent, à cause de leur anonymat, il ne les connaît pas lui-même.

L'hétérogénéité de ces emprunts crée des contradictions. D'une part, le principal copie par exemple dans son intégralité un projet de paix perpétuelle que Rousseau a réédité⁴³. D'autre part, il place dans la bouche de Joseph II une phrase de Louis-Sébastien Mercier, qui dit que la guerre civile est inévitable dans certains gouvernements⁴⁴.

Le «despotisme de la vertu»

Le Monarque accompli rend compte de la situation française⁴⁵. Comme le dit son épigraphie latine⁴⁶, il veut avertir en louant. La flatterie, dont il est saturé, est subversive dans la mesure où les qualités que Lanjuinais attribue, à tort ou à raison, à son héros contrastent de manière éclatante avec celles de Louis XV. L'accent que l'auteur met sur l'amour comme lien essentiel entre monarque et sujets est également subversif. Dans la tradition janséniste, il nie le caractère sacré de la monarchie et proclame le devoir de désobéissance à une autorité injuste⁴⁷.

Dans le cadre du conflit suscité par les réformes de Maupeou, la position de Lanjuinais est aux franges du parti «patriote» (d'opposition) où règne la promiscuité idéologique⁴⁸. Il adopte par exemple les doctrines sociales de Linguet⁴⁹, quoique celui-

⁴³ [Pierre-Julien] de Lanjuinais, *Le Monarque accompli*, op. cit., t. 3, pp. 56-118. Ce texte correspond, avec quelques modifications, à Jean-Jacques Rousseau, *Extrait du Projet de paix perpétuelle de Monsieur l'abbé de Saint-Pierre*, s. l. [en fait à Amsterdam], 1761.

⁴⁴ [Pierre-Julien] de Lanjuinais, *Le Monarque accompli*, op. cit., t. 1, p. 117. Cf. [Louis-Sébastien Mercier], *L'an deux mille quatre cent quarante*, Londres, 1771, p. 300, n.

⁴⁵ Derek Beales, *Joseph II*, t. 1 (*In the Shadow of Maria Theresa, 1714-1780*), Cambridge, 1987, p. 383.

⁴⁶ «Narrando laudare & laudando monere, novum scribendi genus hactenus intactum.»

⁴⁷ [Pierre-Julien] de Lanjuinais, *Le Monarque accompli*, op. cit., t. 1, pp. 97-99.

⁴⁸ Dale K. Van Kley, op. cit., p. 406.

⁴⁹ André Lichtenberger, *Le socialisme au XVIII^e siècle*, Paris, 1895, pp. 393 ss.

ci ait pris la défense des jésuites et du duc d'Aiguillon, la bête noire du Parlement de Rennes⁵⁰. Tout en partageant avec les jansénistes et les magistrats l'horreur des nouveautés, le principal ne supporte pas la situation sociale existante. Pour illustrer la thèse de d'Alembert selon laquelle le luxe est un crime contre l'humanité⁵¹, il emprunte de longs passages à Helvétius⁵², y compris la phrase qu'« il n'arrive point de barrique de sucre en Europe qui ne soit teinte du sang humain »⁵³. Au cas où la charge fiscale ne sera pas mieux répartie, il dit qu'il faudra un jour « égorger les monstres qui dévorent la substance du pauvre peuple »⁵⁴.

Le système politique proposé par Lanjuinais est contenu dans cette formule d'Antoine-Léonard Thomas qu'il cite: « ce despotisme heureux de la vertu qui veut commander seule & sans partage, sous l'empire des lois, pour arracher les peuples à l'empire des tyrans subalternes »⁵⁵. Mais contrairement à ce que fera, pour diminuer l'extrême diversité de ses États, le vrai Joseph II, le héros de notre auteur réalise ses réformes en tenant compte des conditions locales⁵⁶.

La religion catholique est présentée comme étant « fondée sur un amas fastidieux de superstition » et ayant pour soldats des fanatiques cent fois mieux payés que les défenseurs de la patrie⁵⁷. Lanjuinais fait appel aux princes catholiques pour répandre la philosophie dans leurs États, supprimer les couvents, interdire le célibat et introduire le mariage civil, le divorce et la liberté du culte pour les protestants⁵⁸. À l'opposé de son compatriote La Chalotais, il veut donner accès à l'éducation aux pauvres, en premier lieu aux paysans, dont la situation dans les monarchies catholiques est « cent fois plus désespérante que celle des nègres en Amérique »⁵⁹.

⁵⁰ Cf. [Pierre-Julien de Lanjuinais], *Supplément à l'Espion anglois*, Londres [en réalité Genève], 1781, pp. 206 et 210.

⁵¹ [Pierre-Julien] de Lanjuinais, *Le Monarque accompli*, op. cit., t. 1, p. 167; cf. d'Alembert, *Mélanges*, t. 4, Amsterdam, 1758, p. 97.

⁵² *Ibid.*, t. 1, pp. 142-166; correspond, avec des omissions, à [Claude-Adrien Helvétius], *De l'esprit*, Paris, 1758, pp. 16-30.

⁵³ *Ibid.*, t. 1, p. 158; cf. [Claude-Adrien Helvétius], *De l'esprit*, op. cit., p. 25, n. e.

⁵⁴ *Ibid.*, t. 1, p. 116, cf. t. 3, pp. 149 bis ss.

⁵⁵ *Ibid.*, t. 2, p. 101; cf. Antoine-Léonard Thomas, « Éloge de Louis, dauphin de France » (1766), in *Oeuvres complètes*, Paris, 1822, t. 2, p. 348.

⁵⁶ *Ibid.*, t. 3, pp. 223 ss.

⁵⁷ *Ibid.*, t. 1, pp. 213 ss.

⁵⁸ *Ibid.*, t. 1, pp. 217, 255, 278 et 281.

⁵⁹ *Ibid.*, t. 1, pp. 463 ss. et 472; cf. Louis-René de La Chalotais, *Essai d'éducation nationale*, s. l., 1763, pp. 27 ss.

Tout en désapprouvant la suppression des parlements⁶⁰, Lanjuinais est favorable à une réforme de la justice, dénonçant plusieurs abus et dysfonctionnements. Parmi les avocats d'une telle réforme, il est nommé d'une traite avec d'Holbach, Diderot, Mably, Mercier, Turgot, Condorcet et d'Alembert⁶¹. En citant Beccaria et Voltaire, il dit que la torture est une cruauté inutile⁶² et qu'un homme pendu n'est bon à rien⁶³. Un droit systématisé doit mettre fin au chaos du droit historique⁶⁴. Les fiefs n'ont plus de raison d'être⁶⁵. La vente des magistratures doit cesser, mais il faut restituer aux juges ce qu'on leur a fait payer pour leurs charges⁶⁶. Comme les soins médicaux⁶⁷, la justice doit être gratuite pour les pauvres⁶⁸. Pour en limiter les frais, les procès doivent se terminer dans l'espace d'une année⁶⁹.

Faire renaître l'Empire romain

Alors que l'auteur dit que Joseph II n'est pas un annexionniste⁷⁰, il l'invite dans le même temps à s'emparer de toute l'Italie, notamment des États de l'Église, et à suivre les briesées des empereurs romains⁷¹, dont il évoque à chaque page les mânes. Derrière ce projet se cache l'espoir que Joseph II réunifiera les Églises:

« [...] quelle amertume pour un cœur vraiment droit, de voir tant de divisions parmi ceux qui adorent le même Dieu, & reconnoissent le même Sauveur: que ne m'est-il permis de relever ce que la prudence me défend, & j'apprendrais à l'Europe entière quels sont les moyens dictés par la plus sublime sagesse, que VOTRE AUGUSTE MAJESTÉ met en œuvre, pour concilier tous les esprits: & les ramener tous à l'unité de votre doctrine. »⁷²

⁶⁰ *Ibid.*, t. 2, pp. 130 et 173.

⁶¹ Durand Echeverria, *The Maupeou Revolution*, Baton Rouge, 1985, p. 258.

⁶² [Pierre-Julien] de Lanjuinais, *Le Monarque accompli*, *op. cit.*, t. 1, p. 331; cf. [marquis de Beccaria], *Traité des délits et des peines*, traduit de l'italien, Lausanne, 1766, pp. 36-46.

⁶³ *Ibid.*, t. 1, p. 303; cf. [Voltaire], «Lois civiles et ecclésiastiques», in *Dictionnaire philosophique portatif*, Londres [Genève], 1764.

⁶⁴ *Ibid.*, t. 2, pp. 195 ss.

⁶⁵ *Ibid.*, t. 2, pp. 73 ss.

⁶⁶ *Ibid.*, t. 2, pp. 156 et 158.

⁶⁷ *Ibid.*, t. 3, pp. 41 ss.

⁶⁸ *Ibid.*, t. 2, pp. 165, 250 ss., 300 et 308.

⁶⁹ *Ibid.*, t. 2, p. 271.

⁷⁰ *Ibid.*, t. 3, pp. 45-56.

⁷¹ *Ibid.*, t. 3, pp. 155 ss.

⁷² *Ibid.*, t. 3, p. 252.

Les revendications historiques fabriquées par Vienne lors de l'annexion de la Galicie, Lanjuinais les qualifie de «droits légitimes & imprescriptibles» que l'empereur a recouvré au nom de «la noble envie de faire du bien à l'humanité», et il finit par proposer la réunification de la Pologne sous le sceptre de Joseph II⁷³.

En attribuant à son héros la fausse prophétie selon laquelle la Suisse serait la seule nation européenne à ne point être agitée par les tempêtes à venir⁷⁴, l'auteur évite de donner l'impression qu'il veut rappeler à la maison d'Autriche les anciens droits qu'elle pourrait y faire valoir.

Lanjuinais affirmera avoir soumis *Le Monarque accompli* à la censure. Il semble être protégé par le bailli de Moudon, Charles-Philippe Sinner⁷⁵, et son cousin germain, l'avoyer de Berne Frédéric Sinner. Autrement, le lieu d'édition ne pourrait pas être mis sur un ouvrage qui enlève sa raison d'être à l'austrophobie, élément constitutif du patriotisme suisse, mais temporairement passée de mode suite au rapprochement entre Louis XV et Marie-Thérèse.

De la part d'Heubach, Lanjuinais n'obtient aucune rétribution⁷⁶. Il espère que Vienne le dédommagera. Pour cette raison, il envoie *Le Monarque accompli* au chancelier de la maison d'Autriche, le prince de Kaunitz, et, quand celui-ci ne réagit pas, au résident de Leurs Majestés Impériales et Royales à Bâle, Joseph de Nagel. Ce dernier trouve cependant que l'ouvrage contient des passages inconvenants et propose même d'en arrêter la vente⁷⁷. Kaunitz lui répond que l'empereur n'aime pas les panégyriques et que l'auteur aurait dû faire approuver le manuscrit, mais qu'il serait contraproduktif d'intervenir, car on croirait qu'il s'agit d'une commande mal exécutée⁷⁸. Finalement, Nagel signale à Lanjuinais qu'il ne peut pas compter sur une récompense⁷⁹.

Le Monarque accompli fait d'abord peu de sensation, parce que l'année de sa parution a lieu la mort de Louis XV. Tandis que la réforme des finances est continuée par Turgot, le nouveau roi révoque celle de la justice. Malgré la sœur de Joseph II à ses côtés, Louis XVI prend ses distances à l'égard de Vienne. Son ministre Vergennes profite des craintes des dirigeants helvétiques pour les faire conclure une nouvelle alliance avec la France.

⁷³ *Ibid.*, t. 1, pp. 38-40, cf. t. 2, p. 41, t. 3, p. 52; [Pidansat de Mairoberty], *L'espion anglois*, *op. cit.*, t. 4, pp. 275 ss.

⁷⁴ *Ibid.*, t. 3, p. 79 ss., cf. aussi t. 1, p. 166.

⁷⁵ Marc Henrioud, *op. cit.*, p. 179.

⁷⁶ BBB, MSS. h. h. X. 106, p. 284.

⁷⁷ Haus-, Hof- und Staatsarchiv [HHStA], Vienne, Schweiz 157, 1774/2, N° 22 ss.

⁷⁸ *Ibid.*, Schweiz 180, 1774/75, 15 juin 1774.

⁷⁹ *Ibid.*, Schweiz 157, 1774/2, N° 25.

Un règlement de comptes et un autre panégyrique

Après la mort de Clément XIV, qui a supprimé la Compagnie de Jésus, Lanjuinais publie en 1775 *L'esprit du pape Clément XIV, mis au jour par le R[évéré] P[ère] B., confesseur de ce souverain pontife & dépositaire de tous ses secrets, traduit de l'italien par l'abbé C.*⁸⁰ Il s'agit d'un règlement de comptes avec l'Église catholique. En attribuant à nouveau ses propres idées à un personnage illustre, l'auteur présente en 503 pages sa vision janséniste du christianisme, ainsi que sa critique du Saint-Siège, des évêques et des ordres religieux. Alors que l'imprimeur est encore Heubach, le lieu d'impression indiqué est « Amsterdam, chez Mathieu Klootmann »⁸¹. L'ouvrage est proscrit à Paris⁸² et mis à l'Index à Rome⁸³. Après trois chapitres publiés en allemand⁸⁴, suit une édition italienne⁸⁵, qui sera interdite en Espagne⁸⁶. Pour avoir accusé les jésuites de l'empoisonnement du « pontife philosophe »⁸⁷, Lanjuinais croira sa vie en danger encore bien des années plus tard⁸⁸.

À la recherche d'un patron plus généreux, il spéculle également sur la tsarine. En 1776, il publie un *Éloge historique de Catherine II, impératrice de Russie, &c., par Mr. de Lanjuinais, principal du collège à Moudon*. Le nom de l'auteur n'est mis que sur un petit nombre d'exemplaires⁸⁹. L'imprimeur est toujours Heubach, avec la fausse indication de « Londres, chez Edward Windham ». Dans ce livre de 168 pages, on trouve une mention favorable du physiocrate Le Mercier de La Rivière⁹⁰, qui a préconisé le « despotisme

⁸⁰ Selon le catalogue de l'Universitäts- und Landesbibliothek de Düsseldorf, B. signifie Buontempi et C. Carrié.

⁸¹ Cf. Silvio Corsini, « Quand Amsterdam rime avec Lausanne », in *Le magasin de l'univers*, Leyde, 1991, p. 109.

⁸² Gabriel Peignot, *Dictionnaire critique, littéraire et bibliographique des principaux livres condamnés au feu, supprimés ou censurés*, Paris, 1806, t. 1, p. 129.

⁸³ Décret du 18 août 1775.

⁸⁴ *Der Geist Klemens XIV.*, Londres [en fait Ulm], 1775 ; cf. Emil Weller, *Die falschen und fingirten Druckorte*, t. 1, Leipzig, 1864, p. 109. Les pages 77-134 correspondent, avec quelques coupures, à [Pierre-Julien de Lanjuinais], *L'esprit du pape Clément XIV*, op. cit., pp. 1-22 et 465-481 [491]. Elles sont traduites par Christian Friedrich Daniel Schubart et réimprimées dans ses *Gesammelte Schriften und Schicksale*, t. 7, Stuttgart, 1840, pp. 66-96.

⁸⁵ *Lo spirito di Clemente XIV*, 2 parties, Amsterdam, 1777. Dans cette traduction abrégée, qui comporte 251 pages, les pages 400-476 [486] de l'édition originale manquent complètement.

⁸⁶ *Indice ultimo de los libros prohibidos*, Madrid, 1790, p. 254 (24 mai 1789).

⁸⁷ [Pierre-Julien de Lanjuinais], *L'esprit du pape Clément XIV*, op. cit., pp. 1-5, 21, 477-481 [487-491].

⁸⁸ FL 1 ; [Pierre-Julien de Lanjuinais], *Supplément à l'Espion anglois*, op. cit., pp. 202-204.

⁸⁹ FL 1 ; cf. FL 2.

⁹⁰ [Pierre-Julien] de Lanjuinais, *Éloge historique de Catherine II*, op. cit., p. 124.

légal»⁹¹, et un appel à l'émigration en Russie⁹². Comme dans l'ouvrage précédent, Joseph II n'existe plus. Le portrait de l'impératrice, pas plus vertueuse que Louis XV, est si bien retouché qu'il fait l'effet d'une parodie. Mais Catherine II, à laquelle l'auteur le fait parvenir⁹³, ne lui témoigne pas plus de reconnaissance que son homologue de Vienne lors de la publication du *Monarque accompli*⁹⁴. Et parce que Lanjuinais y renonce à la polémique, ce panégyrique se vend mal⁹⁵. La publication tardive d'une version russe⁹⁶ semble être liée à la présence à Moscou d'un des fils de l'auteur⁹⁷.

Le Monarque accompli au bûcher

Dans sa lutte contre les réformes de Turgot, le Parlement de Paris, qui s'est allié aux évêques après sa réinstallation, met en accusation le *Monarque accompli*. «Quoi, de sang froid, s'écrie l'avocat général Séguier, dans le silence de son cabinet, [...] ce prétendu principal au collège de Moudon n'a pas frémi lui-même de l'horrible conseil qu'il osait donner aux peuples qu'il cherche à soulever!» Séguier saisit l'occasion de faire une excursion violente contre les physiocrates et les philosophes⁹⁸, qui détruisent tous les gouvernements, sous prétexte de les réformer. L'ouvrage est brûlé⁹⁹.

Immédiatement après, Louis XVI renvoie Turgot. Selon Metra, le roi lui-même est à l'origine de l'interdiction du *Monarque accompli*¹⁰⁰, qui, dans ces circonstances, est dévoré¹⁰¹ et contrefait¹⁰². Il figure parmi les best-sellers prohibés de la France prérévolutionnaire¹⁰³.

⁹¹ [Le Mercier de La Rivière], *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, Londres, 1767.

⁹² [Pierre-Julien] de Lanjuinais, *Éloge historique de Catherine II*, op. cit., pp. 67 ss.

⁹³ Deux exemplaires se trouvent à la Bibliothèque nationale russe, à Saint-Pétersbourg.

⁹⁴ ZBZ, Lav. Ms. 518, f° 14.

⁹⁵ Cf. la statistique des exemplaires retrouvés dans les bibliothèques dans la note 215.

⁹⁶ [Pierre-Julien de Lanjuinais], *Ekaterina Velikaya*, traduit par Michail Dmitrievitch Kostogorov, Moscou, chez A. Rechetnikov, 1802 (Bibliothèque d'État de Russie, à Moscou).

⁹⁷ Cf. *infra*.

⁹⁸ [Pidansat de Mairobert], *Mémoires secrets*, t. 9, Londres, 1784, p. 106 (7 mai 1776).

⁹⁹ *Arrêt de la Cour du Parlement, qui condamne un Ecrit intitulé: Le Monarque accompli*, Paris, 3 mai 1776; cf. *Suplemento al indice expurgatorio*, Madrid, 1805, p. 31 (2 mars 1792).

¹⁰⁰ [Louis-François Metra], *Anecdotes échappées à l'Observateur anglois et aux Mémoires secrets*, t. 3, Londres, 1788, pp. 62 ss. (13 mai 1776).

¹⁰¹ [Pidansat de Mairobert], *L'espion anglois*, op. cit., t. 3, pp. 264 (3 juin 1776), cf. aussi t. 4, p. 274.

¹⁰² La contrefaçon ne contient que 947 pages. Le premier volume est daté de 1776.

¹⁰³ Robert Darnton, *The Forbidden Best-Sellers of Pre-Revolutionary France*, New York, 1995, pp. 64 ss.

Mairobert porte son auteur aux nues: « [...] partout on est émerveillé de la profonde érudition de ce professeur de Moudon dans les matières hors de son ressort & les plus éloignées de ses études. [...] Son génie plane en grand, & on le jugerait plus propre à régenter dans les cours que dans l'enceinte obscure d'un collège. » Le publiciste patriote est particulièrement impressionné par « l'éloquence vigoureuse dont ce Démosthène peint la tyrannie religieuse »¹⁰⁴. Selon les mots de Grimm, l'arrêt du parlement ramène la France « au bon temps où la lecture de l'Évangile était prohibée »¹⁰⁵.

N'ayant pas reçu de copie du *Monarque accompli*, Sinner de Ballaigues demande des éclaircissements à Lanjuinais. Celui-ci prétend n'y avoir critiqué que des gouvernements asiatiques. Pour éviter toute discussion politique, il fait de la condamnation une attaque contre le protestantisme¹⁰⁶.

Le panégyrique de Joseph II est également prohibé dans les États de sa mère Marie-Thérèse¹⁰⁷, que l'auteur accuse d'avoir été sur le point de faire massacer les réformés d'Hongrie¹⁰⁸.

Lanjuinais organise sa propre imprimerie

Après la famine de 1770-71, Berne construit à Moudon un grenier pour le Pays de Vaud¹⁰⁹. Les travaux sont dirigés par un autre cousin germain du bailli, Jean-Bernard Sinner¹¹⁰. Selon ses propres mots, le principal propose à cette occasion à Leurs Excellences de financer la construction d'un nouveau collège. Elles offrent un crédit de 50 000 francs au Conseil de la ville, mais celui-ci ne veut que réparer la vieille bâisse¹¹¹. Au bout du compte, même les projets élaborés à cette fin ne sont pas exécutés¹¹². Le responsable de ce blocage semble être le banneret Sigismond Trolliet, dont un pamphlet anonyme dénonce l'avarice¹¹³.

¹⁰⁴ [Pidansat de Mairobert], *L'espion anglois*, op. cit., t. 4, pp. 275, 278.

¹⁰⁵ [Melchior Grimm], *Mémoires politiques et anecdotiques*, t. 1, Paris, 1830, p. 316.

¹⁰⁶ BBB, MSS. h. h. X. 106, p. 284.

¹⁰⁷ Cf. August Ludwig Schlözer, *Briefwechsel, meist historischen und politischen Inhalts*, t. 9, 1781, N° 51 ss., p. 157.

¹⁰⁸ [Pierre-Julien] de Lanjuinais, *Le Monarque accompli*, op. cit., t. 1, pp. 63-73.

¹⁰⁹ Plus tard transformé en caserne.

¹¹⁰ Fils d'un colonel impérial.

¹¹¹ ACV, HK 369, p. 338 ss.; cf. ACM, AAA 33, p. 70.

¹¹² Monique Fontannaz, *Les monuments d'art...*, op. cit., pp. 228 ss.; cf. ACM, AAA 33, p. 340.

¹¹³ ACM, DBBC 2000 (Tacheron); cf. Monique Fontannaz, « La maison de campagne d'un banneret moudonnois au XVIII^e siècle », in Paul-Louis Pelet, Jean-François Poudret (éds), *La monnaie de sa pièce... hommages à Colin Martin*, Lausanne, 1992, pp. 220-222.

En 1777, Lanjuinais est à l'apogée de son succès. L'ancien premier ministre britannique Grafton lui confie l'éducation de son neveu George Ferdinand FitzRoy, qui fréquente Pierre-Siméon Busigny, capitaine au service de l'Angleterre et seigneur de Chavannes-sur-Moudon¹¹⁴. Le principal a trouvé des patrons en la personne des Cerjat, «une maison riche de plus de soixante mille livres de rente, monnaie de France», et avec des relations internationales¹¹⁵. Parmi les parrains des cinq enfants, à qui sa femme a encore donné naissance à Moudon¹¹⁶, se trouve le pasteur Charles-Louis Bridel, oncle de Philippe-Sirice Bridel qui a été élève de Lanjuinais¹¹⁷.

Ce dernier se lie d'amitié avec le médecin Jean-Daniel Crausaz, comme lui fécond en projets¹¹⁸. Constatant que seuls les libraires tirent parti de sa production littéraire, Lanjuinais est au cours de cette même année à l'origine de l'installation dans l'ancienne capitale du Pays de Vaud d'un cousin germain de Crausaz, l'imprimeur Henri Vincent¹¹⁹. La Société typographique de Moudon est constituée. Le principal y met le peu qu'il a et trouve le moyen d'intéresser la bourse de quelques seigneurs de l'État. L'avoyer Sinner en personne prête pour quatre ans 4000 francs à Vincent. Parmi les cautions, on trouve Crausaz et ses frères ; Lanjuinais est l'un des témoins¹²⁰.

Peu après, l'Académie de Lausanne reproche à l'imprimeur d'avoir offert à la librairie Orell, Gessner, Füssli & Cie de Zurich des ouvrages défendus, dont le *Système de la nature*. Vincent rejette toute faute sur son commis. En ce qui concerne le livre cité, ce n'est pas celui d'Holbach, mais une *Clef de la nature* que Lanjuinais est en train de compiler¹²¹. Outre ce texte, il compte faire paraître *Le fort et le faible de tous les gouvernements de l'Europe* et entreprendre un journal¹²².

Toujours en 1777, la Société typographique imprime le *Manuel des jeunes orateurs ou Tableau historique & méthodique de l'éloquence chez les Grecs, les Romains & les*

¹¹⁴ FL 1; AAE, Suisse 411, f° 209 ; François Robert, *Voyage dans les XIII cantons suisses*, t. 2, Paris, 1789, p. 52 ; Monique Fontannaz, *Les monuments d'art...*, op. cit., p. 405.

¹¹⁵ Collection La Rochefoucauld, Fonds Lanjuinais, carton III, dossier 7, pièce 2 (FL 2) (Lanjuinais à son frère Joseph, 8/22 novembre 1777) et pièce 4 (FL 4) (Lanjuinais au même destinataire, s. d.).

¹¹⁶ ACV, Eb 88/9, 28 septembre 1769 (Louise-Pauline-Sabine), 11 mai 1771 (Charles-Élie-François-Théodore), 10 juin 1773 (Marie-Gabrielle), 7 octobre 1774 (Vincent-Henri), 16 juin 1776 (Louis-Gabriel). Marie-Gabrielle meurt le 17 novembre 1773 (ACV, Eb 88/12).

¹¹⁷ Gonzague de Reynold, *Le Doyen Bridel*, Lausanne, 1909, p. 34, n. 1.

¹¹⁸ FL 1, FL 2; cf. BBB, N Albrecht von Haller 105.10 (26 lettres de Crausaz à Haller); Eugène Olivier, *Médecine et santé dans le Pays de Vaud au XVIII^e siècle*, Lausanne, 1939, p. 893.

¹¹⁹ Cf. ACM, AAA 33, pp. 254, 284.

¹²⁰ FL 1; ZBZ, Lav. Ms. 518, f° 14 et s.; ACV, DI 73/3, 10 mars 1777, Eb 88/9, 24 août 1777 ; Louis Junod, op. cit., pp. 17-20.

¹²¹ AEB, B III 1082, pp. 215-217; cf. Louis Junod, op. cit., pp. 21-23.

¹²² FL 1.

*Français, par Mr. de Lanjuinais, pp. du collège de Moudon*¹²³. Mais ces deux volumes apolitiques de 1043 pages ne se vendront pas.

Après un long silence, ses succès encouragent Lanjuinais à reprendre contact avec sa famille. Il se dit fort aimé dans le Pays de Vaud, déplorant que le futur de ses enfants n'y est pas assuré, car il manque de cent louis d'or que lui coûterait la bourgeoisie de Moudon. «D'ailleurs, quand on considère le local en philosophe, on n'en devrait pas faire le sacrifice, vu que le plus grand nombre de tous les ordres s'expatrie dans l'étranger [...].» Pour cette raison, il a tenté plusieurs fois déjà de s'établir en Angleterre, en Russie ou en Amérique, où, sans sa femme, il serait installé depuis longtemps¹²⁴. Il ne mentionne pas l'Autriche, qui l'a tellement déçu. Un mois plus tard seulement, cette déception deviendra encore plus amère.

Joseph II traverse Moudon comme il est passé par Ferney

Joseph II a visité la France. À son retour, il parcourt la Suisse¹²⁵. Aux princesses qui forment son cercle à Vienne, il écrit que Genève et Lausanne, «quoique petites et vilaines, réunissent des agréments en tout genre, qu'on ne trouve nulle part. Si jamais impotent à mes occupations, et à charge d'État et à mes amis je me trouve réduit, c'est là que je deviendrai ermite»¹²⁶.

Au lieu de respecter l'incognito de l'empereur, le Grand-Cerf de Moudon se prépare pour lui faire fête¹²⁷. Lanjuinais veut lui offrir un exemplaire du *Monarque accompli*, accompagné d'un placet avec les vers suivants:

«Daignez, Prince sacré, auguste et sage,
» Sourire à cet écrit, le sauver du naufrage.
» L'auteur, plein de respect, par son zèle entraîné,
» Ose demander grâce, à vos pieds prosterné.»¹²⁸

¹²³ Cf. Marc Henrioud, *op. cit.*, pp. 177 ss.

¹²⁴ FL 1.

¹²⁵ Cf. Peter Genner, *Wollte Joseph II. die Schweiz erobern? Der politische und psychologische Hintergrund seiner Durchreise im Jahr 1777*, Zurich (mémoire de licence), 1990; Peter Genner, «La visite de l'empereur Joseph II chez Samuel-Auguste Tissot», *Mémoire Vive*, 1997, pp. 35-43; Stephan Meyer, *op. cit.*, pp. 165-303.

¹²⁶ Archives d'État régionales, Litoměřice, dépôt de Žitenice, Tchéquie, Archives de la branche de Roudnice de la famille Lobkovicz (LRRA), P. 16/22-23, Payerne, 16 juillet 1777 (en français).

¹²⁷ Cf. Ferdinand Cornaz, *Notice sur la famille Cornaz*, Neuchâtel, 1909, pp. 32 ss.

¹²⁸ FL 2.

Joseph II soupçonne peut-être qu'on l'importunerait. Après une halte à Bressonnaz¹²⁹, il traverse Moudon au grand galop. C'est une faible consolation qu'il ait fait la même chose à Ferney où Voltaire l'a attendu¹³⁰. Lanjuinais prend un cheval et va à Payerne. Là-bas, le comte de Colloredo remet le placet à l'empereur. Mais le livre est refusé¹³¹, ce qui prouve, s'il en faut, la fausseté de la thèse selon laquelle Joseph II aurait emprunté ses idées au *Monarque accompli*¹³².

Au lieu de Lanjuinais, ce sont quelques-uns de ces paysans, dont l'auteur dit qu'en Suisse ils ne sentent pas assez leur bonheur¹³³, qui peuvent s'entretenir avec l'empereur. Ils lui donnent une idée du gouvernement de Berne, qui contraste avec la propagande officielle. Aux princesses, le « dieu des paysans »¹³⁴ écrit :

« La culture et [les] autres signes annonceraient le paysan un homme heureux. Eh bien, il ne l'est pas plus que dans presque tous les autres pays. Le gouvernement aristocratique le vexé et le chicane. Il doit faire les corvées publiques. Il doit payer les dîmes. Il ne peut prendre ni sel ni tabac où il veut, ni comme il veut, et la justice lui est rendue de façon criante. Avec cela gêne même sur les mariages, il faut qu'on ait une certaine somme pour se marier. Enfin il paraît que le ciel ait tourné tous les gouvernements à faire passer à leurs sujets une vie malheureuse, toujours sous le beau prétexte de les rendre heureux et de les défendre et protéger. »¹³⁵

Lanjuinais croit avoir contribué à la mauvaise humeur que l'empereur affecte à Berne. Il se venge d'avoir été ignoré en attribuant à son ex-idole sa propre peur d'un empoisonnement¹³⁶.

Lanjuinais joue à l'agent secret

Peu après, il produit en « 2 fois vingt-quatre heures à moments rompus »¹³⁷ un texte fictif qu'il dédie à son élève FitzRoy : *Soliloques ou lamentations du docteur Dodd dans sa*

¹²⁹ Lanjuinais dit seulement : « à un misérable bouchon à un quart de lieue de notre ville ».

¹³⁰ Cf. Derek Beales, *op. cit.*, t. 1, pp. 382-385.

¹³¹ FL 2.

¹³² Elle est soutenue par exemple par Lord Acton (Douglas Woodruff [éd.], *Essays on Church and State*, Londres, 1952, p. 355).

¹³³ [Pierre-Julien] de Lanjuinais, *Le Monarque accompli*, *op. cit.*, t. 1, p. 474.

¹³⁴ Cf. Roman Rozdolski, *Die grosse Steuer- und Agrarreform Josefs II*, Varsovie, 1961, pp. 123 et *passim*.

¹³⁵ LRRA, Payerne, 16 juillet 1777 ; cf. HHStA, Hofreisen 9/1 (journal de Joseph II), pp. 289-291 (Berne, 17 juillet 1777).

¹³⁶ FL 2.

¹³⁷ FL 4.

prison, suivis du discours adressé à ses juges avant de subir son supplice, traduit de l'anglois, à Moudon, chez la Société typographique, 1777. Trois mois avant la publication de ce livre de 167 pages, l'ex-chapelain royal William Dodd a été pendu à Londres pour avoir falsifié un titre d'obligation. Son exécution donne l'occasion à Lanjuinais d'exiger l'abolition de la peine capitale et, en puisant largement dans ce que Delisle de Sales dit contre le fanatisme¹³⁸, la fin des persécutions des juifs et des protestants. Joseph II, qui poursuit les mêmes buts, n'est pas mentionné. À noter que les *Méditations dans sa prison*, que le vrai Dodd a laissées, ne seront traduites qu'en 1780 par le théologien vaudois David Levade.

Quand la Société typographique n'a plus les moyens d'imprimer ses écrits, Lanjuinais fait d'autres projets : pour éditer un grand ouvrage de géographie conçu par François Robert, il cherche en vain à former une société avec Diderot. À Louis XVI, qui en imitant Joseph II a labouré de ses propres mains, il veut faire hommage d'une charrue révolutionnaire, dont l'inventeur est son beau-fils Charles Descombes¹³⁹. À ce sujet, le principal écrit à Necker et reçoit une réponse flatteuse¹⁴⁰. Il travaille également à plusieurs mémoires sur l'agriculture et s'applique à trouver un remède à des maladies incurables¹⁴¹.

L'impression d'une petite *Géographie* de Robert fait perdre à Lanjuinais 3000 à 4000 francs¹⁴². En raison de ses dettes, il craint d'être destitué de son poste, ce qui porte atteinte à sa santé et à celle de sa femme. En 1780, les Bernois, qui financent toutes les imprimeries vaudoises, attirent Vincent à Lausanne¹⁴³. Quant à l'amitié du docteur Crausaz, il est difficile d'imaginer qu'elle survive à la Société typographique.

Dans sa situation désespérée, Lanjuinais rêve de trouver un mécène qui lui cède une portion de terre ou d'obtenir un emploi plus lucratif, sans qu'il doive encore apprendre l'anglais ou l'allemand¹⁴⁴. Pour réaliser ce rêve, il s'adresse à Lavater. Il le conjure d'avoir pitié de sa famille « condamnée à pleurer secrètement et dans un triste réduit la

¹³⁸ [Pierre-Julien de Lanjuinais], *Soliloques ou lamentations du docteur Dodd*, op. cit., notamment pp. 38-62 ; ce passage correspond, avec des changements, à [Delisle de Sales], *De la philosophie de la nature*, t. 2, Amsterdam, 1770, pp. 63-122.

¹³⁹ Cf. Pierre Leuba, *Le Pasteur et la Mégère non apprivoisée, la vie de Charles Descombes*, Lausanne, 1948.

¹⁴⁰ FL 2 et Collection La Rochefoucauld, Fonds Lanjuinais, carton III, dossier 7, pièce 5 (FL 5) (Lanjuinais à son frère Joseph, 15 février 1778).

¹⁴¹ ZBZ, Lav. Ms. 518, f° 14.

¹⁴² Cf. FL 2 ; François Robert, *Voyage dans les XIII cantons suisses*, op. cit., t. 2, pp. 52 ss. (séjour de Robert à Moudon).

¹⁴³ ZBZ, Lav. Ms. 518, f° 14 et s. ; cf. FL 4 ; Louis Junod, op. cit., p. 23.

¹⁴⁴ ZBZ, Lav. Ms. 518, f° 14.

plus affreuse misère, dans des contrées d'où sont bannies toutes vertus chez le plus grand nombre, et où l'on raisonne publiquement l'injustice pour ne pas dire le crime»¹⁴⁵. Il se plaint de l'ingratitude des hommes, auxquels il a rendu des services: «je suis environné de tigres»¹⁴⁶. Avec l'aide de Lavater, il espère pouvoir renouer des liens avec la cour de Vienne, à laquelle il prie le pasteur zurichois d'offrir un remède de son invention pour le traitement de la peste.

Pour payer les dettes les plus pressantes, il sacrifie sa petite bibliothèque et vend des meubles. Puis un remboursement inattendu le libère de la plupart de ses obligations. Mais il jure de ne plus se mêler du «brigandage typographique»¹⁴⁷. Après les livres, ce seront les secrets qu'il cherche à vendre.

Quelque temps auparavant, un parent de feu Madame Kaunitz, Rüdiger Joseph comte de Starhemberg, s'est enfuit en Suisse pour échapper à ses créanciers, et y a emmené son fils de 5 ans¹⁴⁸. À Lausanne, ce cavalier errant arrive à pied, conduisant un mulet, sur lequel se tient avec peine le petit enfant, habillé à la turque. À Vevey, il habite chez un menuisier et ne nourrit son fils que de pain et de lait¹⁴⁹. Pour ne pas compromettre sa famille, il se fait appeler Joseph Gage. Mais cela ne suffit pas au chancelier: en 1779, le résident Nagel doit trouver le fugitif¹⁵⁰. Il fait paraître des avis¹⁵¹, le vrai nom du recherché n'étant connu que du gouvernement bernois.

Avide de toucher la récompense promise par Nagel, Lanjuinais joue à l'agent secret et découvre que Gage habite Carouge¹⁵². Mais les lettres qu'il y envoie restent à Genève parce qu'elles sont affranchies et, par conséquent, l'aveugle qui devrait les porter à la ville savoyarde n'en retire aucun gain. Quand elles arrivent enfin, l'un des destinataires, par un excès de zèle, veut faire arrêter le comte, mais celui-ci se sauve par une fenêtre de son logis et se rend en France. C'est de la malchance pour le principal, car Nagel conclut de cet incident que d'ultérieures recherches n'ont pas de sens, si Starhemberg ne veut pas revenir de son propre gré¹⁵³. Encore une fois, une récompense que Lanjuinais a espérée de la part de l'Autriche s'est révélée n'être qu'une illusion.

¹⁴⁵ *Ibid.*, f° 13.

¹⁴⁶ *Ibid.*, f° 15.

¹⁴⁷ *Ibid.*, f° 14 ss.

¹⁴⁸ Cf. Constant von Wurzbach, *Biographisches Lexikon des Kaiserthums Oesterreich*, t. 37, Vienne, 1878, pp. 168 et 183.

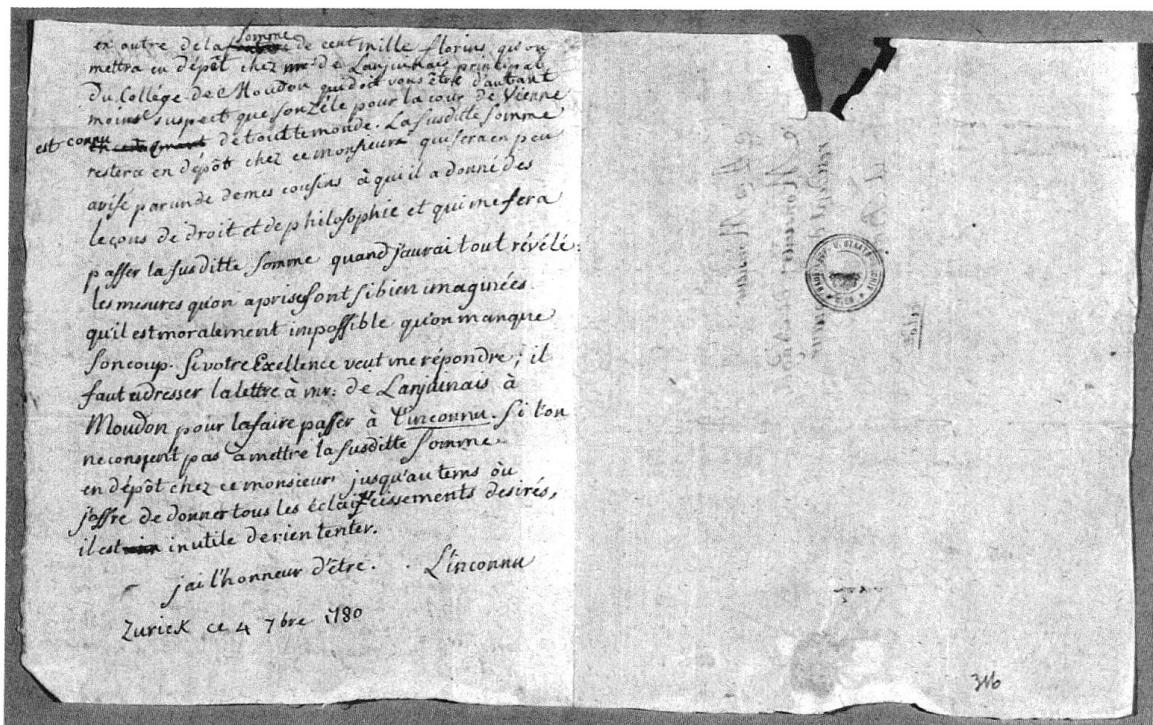
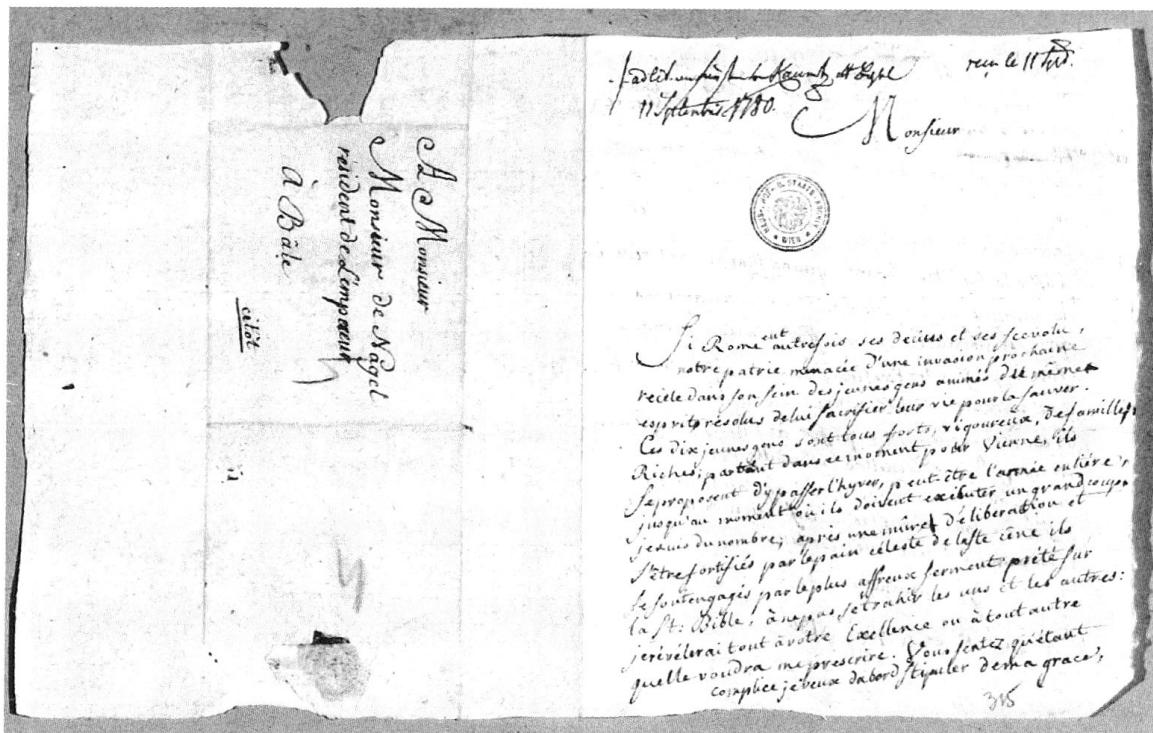
¹⁴⁹ HHStA, Schweiz 159, 1779/2, pièces jointes au N° 15 et 19; cf. 1779/3, pièces jointes au N° 34 et 38.

¹⁵⁰ *Ibid.*, Schweiz 159, 1779/1, N° 12, 1779/2, N° 15.

¹⁵¹ *Nouvelles de divers endroits*, Berne, 1779, N° 45, 47 et 48.

¹⁵² HHStA, Schweiz 159, 1780/1, pièces jointes au N° 1 et 7, N° 16.

¹⁵³ *Ibid.*, N° 16 et pièce y jointe; cf. N° 17 et 19 et pièce y jointe; 1780/2, N° 22; Schweiz 181, 1780-1782, 22 avril 1780.



3 Menace d'attentat contre Joseph II, datée de Zurich, 4 septembre 1780 (Photographie Haus-, Hof- und Staatsarchiv, Vienne).

Si un secret vrai, mais modeste, n'est pas payé, se dit-il peut-être, un mensonge spectaculaire le sera. Aussi écrit-il à l'ambassadeur français à Soleure, le vicomte de Polignac, que l'officier suisse que lui a procuré l'éducation du jeune FitzRoy participerait à un coup de main anglo-maghrébin contre un port de l'Espagne, qui est alors alliée à la France. Un frère de ce militaire, qui aurait connu des revers dans son commerce à Liverpool, voudrait vendre le plan de l'opération pour 4000 louis d'or, qui devraient être mis en dépôt chez Lanjuinais¹⁵⁴. Mais Polignac ne semble pas réagir à cette offre.

Vienne en alerte face à une menace d'attentat

Pour réaliser le vieux projet d'un échange des Pays-Bas autrichiens contre la Bavière, Joseph II voyage en Russie. Les gouvernements suisses craignent que l'amitié de Catherine II ne lui permette de reconquérir les anciens domaines des Habsbourg dans leur pays. L'empereur est à peine de retour à Vienne, quand le résident Nagel reçoit la lettre suivante:

«Monsieur, si Rome eut autrefois ses Decius et ses Scævola, notre patrie menacée d'une invasion prochaine recèle dans son sein des jeunes gens animés du même esprit, résolus de lui sacrifier leur vie pour la sauver. Ces dix jeunes gens sont tous forts, vigoureux, de famille, riches. [Ils] partent dans ce moment pour Vienne, ils se proposent d'y passer l'hiver, peut-être l'année entière, jusqu'au moment où ils doivent exécuter un grand coup [...] je révélerai tout à votre Excellence [...]. Vous sentez qu'étant complice je veux d'abord stipuler de ma grâce, en outre de la somme de cent mille florins qu'on mettra en dépôt chez Monsieur de Lanjuinais, principal du collège de Moudon, qui doit vous être d'autant moins suspect que son zèle pour la cour de Vienne est connu de tout le monde. La susdite somme restera en dépôt chez ce Monsieur, qui sera en peu avisé par un de mes cousins à qui il a donné des leçons de droit et de philosophie¹⁵⁵ [...]. J'ai l'honneur d'être – l'inconnu. Zurich, ce 4^e 7^{bre} 1780.»¹⁵⁶

Si la mention du modèle de Winkelried, Publius Decius Mus, rappelle les exploits guerriers des Suisses d'autrefois, celle de Mucius Scævola est l'aveu voilé que la menace n'est qu'un bluff: en plaçant sa main sur un brasero, Scævola fait croire au prince ennemi que beaucoup de jeunes Romains animés du même courage auraient juré de le tuer.

¹⁵⁴ AAE, Suisse 411, f° 209 ss.

¹⁵⁵ Un Pestalozzi (ZBZ, Lav. Ms. 518, f° 13).

¹⁵⁶ HHStA, Schweiz 159, 1780/2, pièce N° 2 jointe au N° 41.

Déjà lors du passage de l'empereur par la Suisse, Nagel a évoqué le danger d'un attentat¹⁵⁷. Le fait que Joseph II ne tolère pas de gardes autour de sa personne¹⁵⁸ est une raison de plus pour que le résident prenne la menace au sérieux. Kaunitz lui fait faire des investigations, sans cependant rien ébruiter. Et la police viennoise prend ses précautions¹⁵⁹.

Mais, bientôt, Nagel commence à douter de l'authenticité de la menace: s'agirait-il tout simplement d'extorquer de l'argent à la cour ou de sonder son attitude envers la Suisse¹⁶⁰? Il répond à l'inconnu qu'à Vienne on penserait plutôt à l'invasion de la lune qu'à celle d'une république voisine, dont l'existence est garantie par la Paix de Westphalie. Avec un attentat, les conjurés attireraient du malheur à leur patrie¹⁶¹.

Effrayé par l'exemple du pasteur zurichois Waser, qui vient d'être décapité pour de prétendus contacts avec l'Autriche, l'auteur de la lettre refuse de rencontrer le résident comme Lanjuinais le lui propose¹⁶².

Fin 1780, Marie-Thérèse meurt, ce qui donne lieu à une dernière, rarissime contre-façon du *Monarque accompli*. Joseph II ordonne alors que l'affaire de la menace soit élucidée¹⁶³. En même temps, Lanjuinais renvoie à Nagel les lettres que celui-ci a écrit à l'anonyme. Il veut convaincre le résident que le conspirateur est un chevalier d'industrie milanais, qui passera l'hiver à Neuchâtel. L'aristocrate suisse s'est donc transformé en sujet autrichien, qui ne peut pas être poursuivi en territoire prussien. Le principal croit devoir remarquer qu'il s'est toujours « piqué de probité même vis-à-vis des ambassadeurs ». Nagel pense que ses lettres lui sont revenues après le changement de règne, parce que l'auteur ou son instigateur redoute que Joseph II n'en prenne prétexte pour intervenir en Suisse¹⁶⁴.

Comme Kaunitz l'a soupçonné, une comparaison des écritures révèle que c'est Lanjuinais lui-même qui a écrit la menace¹⁶⁵. Sur ordre de l'empereur, la correspondance avec lui est arrêtée¹⁶⁶.

¹⁵⁷ *Ibid.*, Hofreisen 9/2, f° 138-140; Schweiz 158, 1777/2, N° 19.

¹⁵⁸ Cf. [Pierre-Julien] de Lanjuinais, *Le Monarque accompli*, *op. cit.*, t. 2, p. 110.

¹⁵⁹ HHStA, Schweiz 181, 1780-1782, 23 septembre 1780; Alfred von Arneth, *Geschichte Maria Theresia's*, t. 9, Vienne, 1878, pp. 413 ss., n. 671.

¹⁶⁰ HHStA, Schweiz 159, 1780/2, N° 28, cf. N° 39; 1780/3, N° 46.

¹⁶¹ *Ibid.*, Schweiz 159, 1780/2, 12 septembre, pièce jointe au N° 28.

¹⁶² *Ibid.*, pièce N° 2 jointe au N° 41.

¹⁶³ *Ibid.*, Schweiz 181, 1780-1782, 9 décembre 1780.

¹⁶⁴ *Ibid.*, Schweiz 159, 1780/3, N° 46 avec pièce y jointe.

¹⁶⁵ *Ibid.*, Schweiz 181, 1780-1782, 18 novembre 1780, cf. 9 décembre 1780; Schweiz 159, 1780/2, N° 41.

¹⁶⁶ *Ibid.*, Schweiz 181, 1780-1782, N° I; cf. Schweiz 159, 1781/1, N° 4; Schweiz 160, 1781/3, N° 35.

Dans cette affaire, le principal a-t-il été en contact avec la diplomatie française ? Serait-il de la pure fantaisie de penser à la suite de ses dires que Vergennes lui a promis des terres pour s'établir au Pays de Gex¹⁶⁷ ?

Lanjuinais dénigre Joseph II et Marie-Antoinette

En Suisse éclatent des révoltes, dont les chefs espèrent le soutien de Joseph II. Le jour où celle de Fribourg échoue, Lanjuinais écrit à Kaunitz que le prince-évêque de Bâle aurait averti le gouvernement par un courrier déguisé. Dans une lettre séparée, il supplie l'empereur de l'aider dans sa misère. Mais Joseph II est parti pour les Pays-Bas et le chancelier préfère ne pas expédier une réponse qu'il a déjà préparée¹⁶⁸.

En même temps, l'auteur publie son *Supplément à l'Espion anglois, ou Lettres intéressantes sur la retraite de M. Necker; sur le sort de la France & de l'Angleterre; & sur la détention de M. Linguet à la Bastille, adressées à Mylord All'Eye, par l'auteur de l'Espion anglois, à Londres, chez John Adamson, 1781*. Adamson est l'éditeur fictif de *L'espion anglois* de Mairobert, qui s'est tué. En réalité, ce pamphlet de 222 pages est financé une fois encore par Heubach, qui y est cité comme un «homme très estimé»¹⁶⁹. Il est imprimé à Genève, probablement par Jean-Abraham Nouffer¹⁷⁰.

Alors que Lanjuinais prétend, dans le titre, être l'auteur de *L'espion anglois*, il avoue plus bas ignorer son nom¹⁷¹. Il se vante ensuite d'avoir écrit *Le Monarque accompli* et *L'Esprit du pape Clément XIV*¹⁷². Le premier, il l'appelle «un véritable code de l'humanité»¹⁷³ et en cite, même en se répétant, des passages révolutionnaires ou dirigés contre l'Angleterre et le Saint-Siège¹⁷⁴.

¹⁶⁷ Collection La Rochefoucauld, Fonds Lanjuinais, carton III, dossier 7, pièce 6 (FL 6) (Lanjuinais à un destinataire inconnu, 2 août 1789).

¹⁶⁸ HHStA, Schweiz 181, 1780-1782, N° XII, y compris pièce jointe et post-scriptum; cf. Schweiz 160, 1781/3, N° 35.

¹⁶⁹ [Pierre-Julien de Lanjuinais], *Supplément à l'Espion anglois*, op. cit., p. 211.

¹⁷⁰ Note de RERO.

¹⁷¹ [Pierre-Julien de Lanjuinais], *Supplément à l'Espion anglois*, op. cit., pp. 48 ss.

¹⁷² Ibid., pp. 52, 204.

¹⁷³ Ibid., p. 60, cf. aussi pp. 38, 47 ss., 204.

¹⁷⁴ Ibid., pp. 39 (cf. [Pierre-Julien] de Lanjuinais, *Le Monarque accompli*, op. cit., t. 3, p. 79), 40 (cf. [Pierre-Julien] de Lanjuinais, *Le Monarque accompli*, op. cit., t. 3, pp. 217 ss.), 42-46, 94 ss. (cf. [Pierre-Julien] de Lanjuinais, *Le Monarque accompli*, op. cit., t. 1, pp. 116-119), 50 ss. (cf. [Pierre-Julien] de Lanjuinais, *Le Monarque accompli*, op. cit., t. 3, p. 155), 78-80 (cf. [Pierre-Julien] de Lanjuinais, *Le Monarque accompli*, op. cit., t. 1, pp. 97-99).

Tout en faisant, dans l'intérêt de Heubach, de la propagande pour son éloge de Joseph II, il se venge de son ex-idole. Alors que l'empereur cherche à rétablir la paix en Amérique, Lanjuinais lui reproche d'envisager, de concert avec Londres, le démembrement de la France, notamment la reconquête de l'Alsace et de la Lorraine. L'auteur insinue que pour faciliter l'exécution de ce projet, on sème la division dans les cantons suisses, qui sont déjà dans une grande fermentation¹⁷⁵. On peut tracer un parallèle avec Jean de Müller qui, après avoir offert vainement ses services à Joseph II, le hait par amour-propre blessé¹⁷⁶.

En visant l'empereur, le *Supplément* se rallie aux pamphlets qui dépeignent Marie-Antoinette sous des traits démoniaques. Lanjuinais ne l'accuse pas de débauche, comme le font d'autres et comme lui-même l'a fait vis-à-vis de l'évêque de Rennes, Desnos¹⁷⁷, mais il est le premier à critiquer son rôle politique¹⁷⁸. Il dit que la reine mine les intérêts de la France au profit de ceux de sa patrie. Son frère l'aurait incitée à gaspiller les finances de l'État¹⁷⁹. En réalité, Joseph II a fait exactement le contraire¹⁸⁰. L'auteur rend Marie-Antoinette également responsable de la chute de Necker¹⁸¹, qu'elle semble pourtant sincèrement regretter¹⁸². L'efficacité de sa démagogie est prouvée par le fait que Mouffle d'Angerville lui atteste de l'honnêteté et de bonnes vues, quoiqu'il se fâche du ton effréné des passages cités¹⁸³.

Lanjuinais épargne aussi peu Linguet, qui passe vingt mois à la Bastille pour avoir ridiculisé quelques beaux esprits français. Il qualifie ce partisan de l'empereur d'«Avocat des Nérons & des Caligula»¹⁸⁴ et lui reproche d'avoir critiqué Heubach, parce que celui-ci a contrefait ses *Annales*¹⁸⁵.

Avec sa polémique contre l'Angleterre, qui prend la plus grande place dans le livre et culmine dans une menace d'attentat contre George III¹⁸⁶, le principal doit irriter les Vaudois, tels les Cerjat, qui y ont des parents, et Leurs Excellences qui y ont placé une bonne partie de leur trésor.

¹⁷⁵ *Ibid.*, pp. 27 ss.

¹⁷⁶ Cf. Stephan Meyer, *op. cit.*, p. 120.

¹⁷⁷ [Pierre-Julien de Lanjuinais], *L'esprit du pape Clément XIV*, *op. cit.*, pp. 397-399.

¹⁷⁸ Vivian R. Gruder, «The Question of Marie-Antoinette», *French History*, N° 16, 2002, p. 274.

¹⁷⁹ [Pierre-Julien de Lanjuinais], *Supplément à l'Espion anglois*, *op. cit.*, pp. 19, 26 ss.

¹⁸⁰ Cf. Alfred von Arneth (éd.), *Marie Antoinette, Joseph II., und Leopold II., ihr Briefwechsel*, Leipzig, 1866, p. 18.

¹⁸¹ [Pierre-Julien de Lanjuinais], *Supplément à l'Espion anglois*, *op. cit.*, p. 20.

¹⁸² Évelyne Lever, *Marie-Antoinette*, Paris, 1991, p. 326.

¹⁸³ [Mouffle d'Angerville], *Mémoires secrets*, t. 20, Londres, 1783, p. 199 (23 avril 1782).

¹⁸⁴ [Pierre-Julien de Lanjuinais], *Supplément à l'Espion anglois*, *op. cit.*, p. 205.

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 211.

¹⁸⁶ *Ibid.*, pp. 95-97.

En France, la police parisienne confisque le *Supplément*¹⁸⁷. En conséquence, il est presqu'aussi recherché que *Le Monarque accompli*. On l'ajoute à l'édition complète de *L'espion anglois*. L'année suivante, Louis-Victor Pavie le réimprime à Angers. Cette contrefaçon de 194 pages lui vaut la Bastille¹⁸⁸, où en 1789 on retrouvera une cinquantaine de copies des deux éditions¹⁸⁹.

Le *Supplément* est le dernier livre que notre auteur réussit à publier, ce qui à Berne certainement ne déplaît pas.

Bête noire des jacobins moudonnois

Comme Lanjuinais l'avait présenté, Joseph II « rend au trône des Césars un éclat qu'aucun trône n'a eu depuis long-temps »¹⁹⁰. Bon nombre des réformes qu'il met en œuvre dans ses États (ne mentionnons que la tolérance religieuse) partent des mêmes idées que *Le Monarque accompli*. Certains Argoviens préféreraient son sceptre à celui de Berne¹⁹¹. Dans ces circonstances, le principal semble regretter ses attaques. En 1782, Nagel reçoit un paquet qui est adressé à l'empereur et qu'il suppose provenir de Moudon, raison pour laquelle il recommande de l'ouvrir avec précaution¹⁹². Nous ignorons son contenu, il pourrait s'agir d'un manuscrit aujourd'hui perdu.

Dans une lettre que Lanjuinais adresse en 1784 à Beaumarchais, il fait un triste exposé de sa situation pécuniaire et littéraire¹⁹³. Après la mort de Nagel, il demande au nouveau résident Emmanuel de Tassara 26 000 florins pour *Le Monarque accompli* et la permission de dédier à l'empereur un ouvrage intitulé *La prospérité des États et des particuliers*¹⁹⁴. Kaunitz fait répondre par Tassara que la cour n'a aucune obligation envers lui et que Joseph II n'accepte pas de dédicaces¹⁹⁵.

¹⁸⁷ [Mouffle d'Angerville], *Mémoires secrets*, *op. cit.*, t. 20, p. 66 (7 février 1782).

¹⁸⁸ Gabriel Peignot, *Essai historique sur la liberté d'écrire*, Paris, 1832, pp. 94 ss.

¹⁸⁹ Robert L. Dawson, *Confiscations at customs, banned books and the French booktrade during the last years of the Ancient régime*, Oxford, 2006, pp. 250 et 261.

¹⁹⁰ [Simon-Nicolas-Henri] Linguet, « Mémoires sur la Bastille », *Annales politiques, civiles et littéraires*, t. 10, Londres, 1783, p. 13.

¹⁹¹ Cf. Peter Genner, « Ein Mitarbeiter des bernischen Landschreibers in Lenzburg als österreichischer Spion, Notar Leonhard Demmely (Dumelin) spekulierte 1784 auf eine Rückeroberung des Aargaus durch Kaiser Joseph II. », *Lenzburger Neujahrsblätter*, 2005, pp. 29-54.

¹⁹² HHStA, Schweiz 160, 1782/1, N° 18 ss., y compris pièce jointe au N° 19.

¹⁹³ Cf. Marc Henrioud, *op. cit.*, p. 180.

¹⁹⁴ HHStA, Schweiz 161, 1785/4, 20 août, pièce jointe au N° 29B.

¹⁹⁵ *Ibid.*, Schweiz 181, 1785, N° XX.

En 1785, le principal offre au conseil de Moudon une brochure, dont nous ignorons le contenu¹⁹⁶. Au cours des années suivantes, il n'y a pas d'atrocités dont on ne l'accable dans la ville¹⁹⁷. Le collège est enfin réparé, mais, selon Lanjuinais, les travaux sont très mal exécutés¹⁹⁸ en raison de l'incurie du conseiller Pierre Chollet qui doit les surveiller¹⁹⁹.

En 1787, Lanjuinais s'adresse, encore une fois, à Tassara en faveur d'un père de cinq enfants dont l'aîné se perfectionne en médecine. Le père est pauvre, mais c'est «un homme à grands talents», connu par «des ouvrages intéressants». Son projet est de transformer en lazaret l'ex-monastère bénédictin situé sur l'île de Reichenau. Il se mettrait également à la tête d'une compagnie de commerce placée sous la protection de Joseph II, qui a créé une colonie de révolutionnaires genevois dans sa ville de Constance. Le pétitionnaire est manifestement l'auteur lui-même, le futur médecin son fils (Jean-)Louis. Kaunitz écrit sur la lettre: «la meilleure réponse est ne donner aucune»²⁰⁰.

En 1789, Lanjuinais semble vouloir dédier à un inconnu, dont il implore la «puissante protection» (serait-ce le duc d'Orléans?), et aux États généraux, où son neveu Jean-Denis est député, des ouvrages qu'il propose par souscription²⁰¹. Dans la même lettre, il sollicite la charge d'administrateur de Versoix, avec l'intention d'achever la ville qu'a voulu y créer le duc de Choiseul²⁰².

Durant les années suivantes, Lanjuinais doit faire face à des malheurs familiaux. En 1793, il perd sa fille Pauline²⁰³. Pendant de longues années, son épouse est grabataire. Leur fils Louis-Gabriel est aussi atteint de phthisie²⁰⁴.

Sur le plan professionnel, le principal subit également des épreuves. En 1794, il est candidat à la chaire de philosophie à Lausanne. Mais, encore une fois, son origine lui fait obstacle, bien qu'il fasse preuve, selon le rapport des Curateurs, d'une «grande habileté oratoire, d'une grande richesse des idées, et d'une rare vivacité sous ses cheveux gris»²⁰⁵.

¹⁹⁶ ACM, ANAA 4, 18 août 1785; cf. Marc Henrioud, *op. cit.*, p. 177.

¹⁹⁷ ACV, H 368, f° 239 (avant le 15 mai 1798).

¹⁹⁸ *Ibid.*, HK 369, p. 338 et s.; cf. Monique Fontannaz, *Les monuments d'art...*, *op. cit.*, pp. 229-231.

¹⁹⁹ ACM, AJB 6.1, 9 février 1786.

²⁰⁰ HHStA, Schweiz 162, 1787/2, 3 août, pièce jointe au N° 30A (note marginale en allemand); cf. Schweiz 181, 1787, N° XII.

²⁰¹ Cf. «Une lettre du directeur du Collège de Moudon en 1789», *RHV*, 1925, pp. 21-25.

²⁰² FL 6.

²⁰³ ACV, Eb 88/12, 17 juin 1793.

²⁰⁴ *Ibid.*, H 368, f° 239, 250 ss.

²⁰⁵ Philippe Meylan, *Jean Barbeyrac*, Lausanne, 1937, p. 176, n. 2.

L'année suivante, il entre en conflit avec la commission des écoles, au sujet de sa manière d'enseigner le latin. À cette occasion, le bailli François-Rodolphe de Weiss, écrivain non-conformiste lui aussi, lui témoigne beaucoup de compréhension²⁰⁶.

Après la révolution vaudoise, pendant laquelle Weiss est général en chef des troupes bernoises, se forme une faction jacobine à Moudon, présidée par le conseiller Pierre-Vincent Bourgeois. Un fils de ce dernier aspire depuis longtemps à la position de Lanjuinais. Sous prétexte que celui-ci aurait été un espion bernois, il demande avec 73 autres pétitionnaires le départ du principal. Grâce à l'intervention du général français Pijon (Pigeon) et de la légation française en Suisse²⁰⁷, le vieillard reste à son poste. Mais bientôt, comme beaucoup d'autres employés de la République helvétique, il n'est plus payé.

En 1799, il perd sa femme²⁰⁸ et, deux ans plus tard, son fils Louis²⁰⁹. Après une longue maladie²¹⁰, Lanjuinais meurt le 9 octobre 1804, âgé de 70 ans²¹¹. De ses trois fils survivants seulement Louis-Gabriel peut lui faire ses adieux: Charles s'est fixé à Moscou, tandis qu'Henri vit à Orléans²¹². Le premier donne en 1805 comme adresse celle de l'ex-chancelier d'État Alexandre Voroncov²¹³, dont il semble être le secrétaire, mais qui meurt la même année. C'est également en Russie où se perdent les traces du second, qui est professeur de mathématique²¹⁴.

Des écrits d'intérêt international

Dans les bibliothèques accessibles sur internet, nous avons identifiés 264 exemplaires des ouvrages de Pierre-Julien de Lanjuinais²¹⁵. Le fait que 190 de ces exemplaires se trouvent en dehors de la zone francophone montre l'intérêt international pour ses écrits, qui continueront à choquer les conservateurs.

²⁰⁶ Cf. Marc Henrioud, *op. cit.*, pp. 180-182; ACV, H 368, f° 233; ACM, ANAA 4, juin 1789.

²⁰⁷ ACV, H 368, f° 226 ss., 233 ss., 238 ss., 242 ss., 252; ACM, AAA 37, pp. 72, 76, 88, 93.

²⁰⁸ ACV, Eb 88/12, 2 février 1799.

²⁰⁹ *Ibid.*, 22 avril 1801.

²¹⁰ *Ibid.*; SC 129/67, p. 213.

²¹¹ Cf. «Une supplique de Lanjuinais», *RHV*, 1931, pp. 53-55.

²¹² ACV, SC 129/1, p. 309.

²¹³ Marc Henrioud, *op. cit.*, p. 175.

²¹⁴ Boissène [pseudonyme?], «Joseph Lanjuinais», *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, t. 90, 1927, col. 311 ss.; Marquis d'Argenson, *op. cit.*, pp. 23 ss.

Se référant au *Monarque accompli*, un ultramontain du XIX^e siècle dit: «si jamais auteur mérite d'être comparé à un serpent, c'est Lanjuinais²¹⁶». La ville où ce dernier a enseigné pendant trente-six ans le condamne à l'oubli. La plaque commémorative, qui est proposée par Marc Henrioud, n'y sera jamais apposée.

On peut se réjouir qu'il soit prévu au Musée du Vieux-Moudon de remettre en mémoire cet «ami des humbles et des opprimés»²¹⁷, qui s'est laissé entraîner trop loin par ses émotions²¹⁸.

²¹⁵ (Note de la p. 242.) Il s'agit de 77 exemplaires du *Monarque accompli* (dont 10 contrefaçons de l'édition de 1776 et une de celle de 1780), de 75 exemplaires de *L'esprit du pape Clément XIV* (dont 30 traductions allemandes et 14 traductions italiennes), de 20 exemplaires de l'*Éloge historique de Catherine II* (dont une traduction russe), de 21 exemplaires du *Manuel des jeunes orateurs*, de 15 exemplaires des *Soliloques ou lamentations du docteur Dodd* et de 56 exemplaires du *Supplément à l'Espion anglois* (dont 7 contrefaçons de l'édition de 1782). Dans ces chiffres n'est pas compris Christian Friedrich Daniel Schubart, *op. cit.*

²¹⁶ Franz Anton Staudenmaier, *Die kirchliche Aufgabe der Gegenwart*, Fribourg-en-Brisgau, 1849, p. 58.

²¹⁷ Marc Henrioud, *op. cit.*, p. 183.

²¹⁸ L'auteur remercie tous ceux qui l'ont aidé lors de la génèse de cet article, notamment M. Stephan Meyer (Zurich), M. Yann-Arzel Durelle-Marc (Besançon) et M^{me} Monique Fontannaz (Moudon).

